

FRANCHE COMTE

Bulletin N° 19 – Semaine 32 – 3 pages

Stades

Les stades ont légèrement évolué depuis la semaine dernière. Des baies vérees sont régulièrement observées, mais le stade début véraison n'est atteint qu'en parcelles précoces de Pinot, Poulsard et Chardonnay.

Pluies du 31 juillet au 05 août :

Relevés pluviométrie, Météo France et pluviomètre viticulteurs (*)

	Maynal	Montmorot	Arbois
Episode du 01/08	0 mm	2.6 mm	3.8 mm
Episode du 04-05/08	42 mm	42.8 mm	27 mm

Prévisions du 08 au 13 août :

La semaine s'annonce agréable sans risque de précipitations et avec des températures atteignant 28 à 29°C pour les maximales. Cependant une tendance orageuse à confirmer semble se dessiner dimanche. *Source Météo France*

Mildiou

Situation au 06 août

✓ **Feuilles** : les symptômes issus des contaminations du 28-29 juillet se sont exprimés dans le courant de la semaine dernière. Ceux issus de la pluie du 01 août commencent tout juste à être visibles.

Dans les secteurs Sud Revermont et Centre, la sortie est globalement limitée, alors qu'elle apparaît plus importante au Nord. Toutefois au sein de chaque secteur une forte hétérogénéité est notée entre parcelles en fonction de l'état sanitaire antérieure, du positionnement et du degré de lessivage des produits ainsi que de l'état de rognage.

Dans les parcelles les plus touchées, on note une forte présence de mildiou mosaïque et un feuillage très dégradé qui prend une teinte terne, alors que nous nous situons à plus d'un mois des vendanges.

Les symptômes issus des contaminations du 05 août seront visibles à partir de fin de la semaine.

✓ **Grappes** : globalement on note peu d'évolution. Quelques nouveaux symptômes de rot brun sont apparus dans certaines parcelles du Nord du vignoble (contamination du 20 juillet). Compte tenu du stade la vigne, seules les situations tardives pourraient encore faire l'objet d'attaques en rot-brun suite aux contaminations de fin juillet-début août. L'apparition des symptômes serait alors effective à partir du 10 août

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

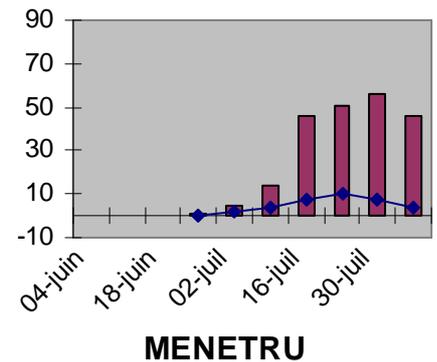
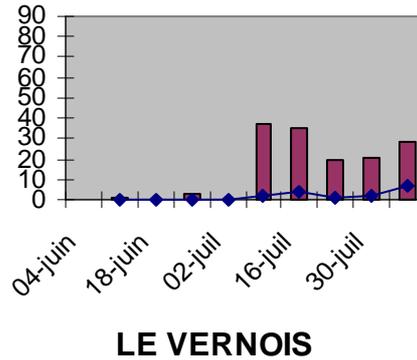
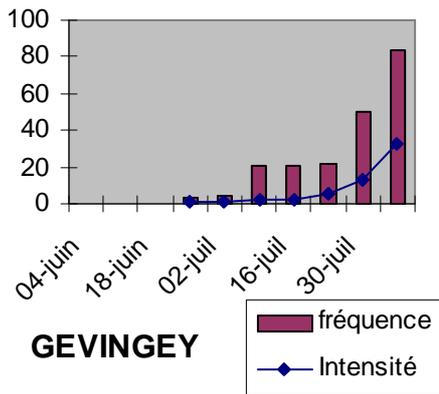
□ Évaluation du Risque

Partout où la véraison est enclenchée, les grappes ne sont plus sensibles au mildiou. L'objectif est maintenant de préserver le feuillage afin d'assurer une bonne maturation et une bonne mise en réserve (en particulier pour les jeunes plantations).

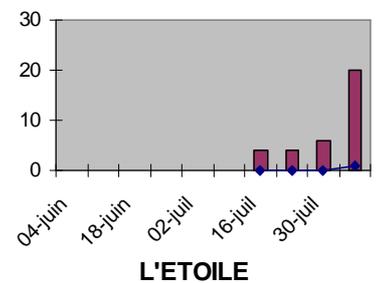
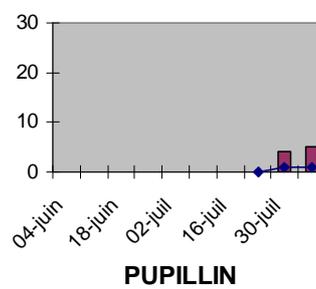
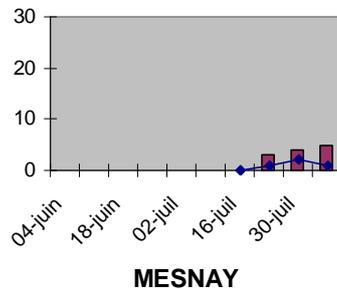
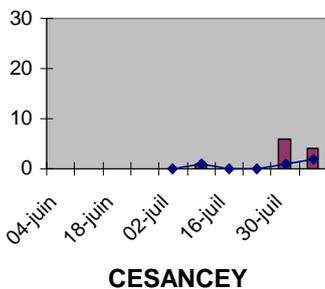
L'évaluation du risque pour la fin de campagne doit prendre en compte l'état sanitaire des parcelles et de leur environnement proche ainsi que les prévisions météo.

L'année 2012 restera comme une des plus grandes années mildiou que nous ayons connu avec un risque très élevé à exceptionnel qui a perduré tout au long de la campagne sans le moindre répit.

Oïdium



ATTENTION: changement d'échelle pour les parcelles peu touchées



L'attaque d'oïdium sur grappes a encore évolué sur la dernière semaine dans le vignoble franc-comtois.

Dans la plupart des situations dégradées, la maladie ne semble pas toujours maîtrisée avec de l'oïdium encore actif.

Dans certaines vignes, l'oïdium est aussi présent en force sur le feuillage avec dans les cas les plus sévères, des jeunes feuilles crispées par la maladie.

Rappel de la règle de décision Oïdium de fin de campagne

- Si nombre de grappes touchées < 5% : fin de risque de contaminations significatives sur grappes
- Dans le cas contraire, le risque de progression de la maladie persistera jusqu'au début véraison.

Comme l'annonçait le modèle SOV en tout début de campagne, la pression oïdium de la campagne 2012 a été d'un niveau très élevé et ce malgré un nombre de traitements important et des cadences raccourcies. Plus encore que les autres années, la qualité de pulvérisation a été déterminante et a fait toute la différence.

Black-rot

Cette maladie est restée assez discrète jusqu'à maintenant même si des symptômes sur grappes étaient visibles dans quelques parcelles. La sensibilité des grappes vis-à-vis du black-rot diminue jusqu'à début véraison. Des attaques sur grappes ne sont encore possibles que dans les secteurs les plus tardifs.

Cicadelle Verte

D'après les quelques comptages effectués sur le réseau, les populations de larves de 2^{ème} génération sont le plus souvent faibles (moins de 25 larves pour 100 feuilles). Aucune parcelle n'atteint à ce jour le seuil d'intervention fixé à 100 larves pour 100 feuilles (seuil de nuisibilité plus élevé).

Flavescence Dorée

FLAVESCENCE DOREE : aux portes de notre vignoble

RAPPEL : La Flavescence Dorée est une maladie dite de quarantaine soumise à une surveillance étroite sur l'ensemble du vignoble Français et Européen. Elle est causée par un phytoplasme et transmise par un insecte vecteur : la cicadelle de la Flavescence Dorée. La mise en évidence d'un cep malade déclenche par arrêté préfectoral une démarche de lutte collective obligatoire sur au minimum la commune concernée par le cas.

Un important foyer de Flavescence Dorée a été mis en évidence à l'automne 2011 dans le Mâconnais. La vigilance est donc de rigueur sur notre département. En effet cette maladie épidémique a une propagation très rapide au sein d'un vignoble du fait de sa transmission par un vecteur qui ne vit que sur la vigne et se nourrit que de vigne.

Les symptômes de cette maladie sont typiquement ceux des « jaunisses ». Ils sont communs à deux maladies : la Flavescence Dorée et le Bois Noir. Le Bois noir étant quant à elle une maladie non épidémique et transmise par un insecte ne vivant pas sur la vigne, mais sur les adventices : liseron, ortie, morelle...

Ils se caractérisent par une décoloration en rouge pour les cépages rouges et en jaune pour les cépages blancs du limbe des feuilles, qui s'enroulent vers la face inférieure. Un défaut d'aoûtement des bois malades est également typique, il s'accompagne sur ces rameaux d'un avortement des inflorescences et des baies jusqu'à la perte totale de récolte.

La poursuite de la surveillance sur notre territoire paraît indispensable et nécessite votre collaboration. Les symptômes de jaunisses commencent à être facilement repérables.

Il est très important de prévenir la FREDON (03 81 47 79 23) ou nos services en cas de symptômes avérés ou douteux essentiellement sur les jeunes plants de moins de 3 ans, mais également dans des vignes adultes. La prospection débutera début septembre.

Maladies du Bois

Les symptômes de maladies du bois (Esca/BDA) ont eu tendance à se développer ces dernières semaines de façon plus ou moins importante selon les secteurs. Un bilan des niveaux d'attaque sera réalisé dans l'ensemble des parcelles du réseau BSV avant vendanges.

Ce bulletin clôture la campagne BSV 2012

Bonnes vacances à tous !

Pour plus d'informations sur les maladies et ravageurs, nous vous invitons à vous reporter au guide de la viticulture durable de Bourgogne accessible sur :

<http://www.sl.chambagri.fr/votre-vignoble-et-votre-vin/95-guide-technique-viticulture-durable-de-bourgogne>

ou directement : <http://fr.calameo.com/read/0002002449e2bd5ddc468>



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté et rédigé par la Société de Viticulture du Jura en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et le SRAL Bourgogne, à partir des observations réalisées par : Société de Viticulture du Jura – Coopérative Terre Comtoise – Interval – Vignoble Guillaume – Domaine Les coteaux de Champlitte

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.